



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 à 20 h, qui se tiendra à huis clos en raison de la COVID-19, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de monsieur Olivier Fournier madame Annabelle Fortier :

Demande concernant l'immeuble situé au 1925, avenue Marcoux dont la nature et l'effet sont d'accepter l'agrandissement de l'abri d'auto existant pour le transformer en garage double d'une superficie de 87,66 mètres carrés au lieu de 65 mètres carrés, comme prescrit à l'article 5.4.2 du règlement n° 1703 de zonage.

2. Demande de monsieur Marc Dubuc et madame Sonia Gosselin :

Demande concernant l'immeuble situé au 1510, avenue Vallée dont la nature et l'effet sont de reconnaître l'implantation du garage existant, en vue de le démolir et le reconstruire au même endroit, dont la partie avant du mur et le toit sont construits à une distance approximative de 4,1 mètres et 1,81 mètres de la ligne de lot au lieu de 6,0 mètres et 3 mètres, comme prescrit à l'article 5.4.3 du règlement no 1703 de zonage.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à ces demandes.

Toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures en formulant par écrit des commentaires ou des questions par courriel à l'adresse suivante : info@plessisville.quebec.

Pour accéder à la diffusion de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2021 à 20 h :

Facebook : <https://www.facebook.com/plessisville/>

PLESSISVILLE, ce 16 décembre 2020

La greffière,

ME GENEVIÈVE ROUTHIER, AVOCATE